

BARÈME DES COTISATIONS 2017 Xylofutur

Barème fixé par le Bureau du 16 Novembre 2011

Pour les Adhérents de Futorobois ou BoisLim et dans le cadre de l'élargissement de la Nouvelle Région, une remise exceptionnelle de -20% est accordée pour la 1^{ère} année d'adhésion à Xylofutur. Elle est à déduire des montants indiqués ci-dessous.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT - FORMATION

	Taux de TVA à 20 %	
	HT	TTC
<input type="checkbox"/> Centre Technique, Organisme de Recherche et de Formation, Université, Structure représentative de laboratoires * :		
Part fixe :	400 €	480 €
Part proportionnelle (100 € ht par laboratoire) :	100 €	120 €
Part Membre Conseil Scientifique :	1 100 €	1 320 €

* Par structure représentative on entend toute structure représentant plusieurs laboratoires. Le cas échéant elle communiquera au Pôle la liste des laboratoires concernés par les thématiques de Xylofutur qui apparaîtront également en tant qu'adhérent Xylofutur.

INSTITUTIONS

	Taux de TVA à 20 %	
	HT	TTC
<input type="checkbox"/> Institution, Association :	500 €	600 €

ENTREPRISES

	Taux de TVA à 20 %	
	HT	TTC
<input type="checkbox"/> Travailleur indépendant (0 salarié) :	100 €	120 €
<input type="checkbox"/> Effectif < à 20 personnes :	200 €	240 €
<input type="checkbox"/> Effectif de 20 à 99 personnes :	500 €	600 €
<input type="checkbox"/> Effectif de 100 à 350 personnes :	1 500 €	1 800 €
<input type="checkbox"/> Effectif > 350 personnes :	3 000 €	3 600 €

	Taux de TVA à 20 %	
	HT	TTC
PARTENAIRE VIP (Very Important Partner)	5 000 €	6 000 €

Modalités de règlement

Soit par chèque à l'ordre Xylofutur, à retourner au Pôle de Compétitivité Xylofutur
Campus Bordeaux Sciences Agro - 1, Cours du Général de Gaulle - CS 40201 - 33175 Gradignan cedex.
Soit par virement bancaire (RIB téléchargeable sur le site www.xylofutur.fr)